

DÉLIBÉRATION N°DL20250101 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND AU BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE MASSENET PASTEUR ÉLÉMENTAIRE

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond souhaite reconduire le partenariat avec le Département de la Loire afin que les élèves de l'école élémentaire Massenet-Pasteur soient accueillis au restaurant du collège Jean Rostand pour les 4 années scolaires 2025/2026 à 2028/2029.

La localisation du collège permet un accès pédestre assez proche pour les élémentaires et l'accueil jusqu'à 40 enfants chaque jour scolaire.

Le contrat de coopération public/public, établi par le Département de la Loire, définit les conditions administratives et financières relatives à la mise à disposition du service de restauration du collège Jean Rostand, Établissement Public Local d'Enseignement situé boulevard de la Grande Terre à Saint-Chamond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le contrat de coopération public/public entre le Département de la Loire, la commune de Saint-Chamond et le collège Jean Rostand relatif à la mise à disposition du service de restauration du collège Jean Rostand à Saint-Chamond ; ceci pour les 4 années scolaires de 2025/2026 à 2028/2029 et au bénéfice de l'école publique élémentaire Massenet-Pasteur,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce contrat et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6042.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne